

COLLOQUE

**L'AUTONOMIE DE LA
PERSONNE VULNERABLE AU
REGARD DE LA REFORME
DU 5 MARS 2007**

Organisé par

I.O.D.E.

(UMR CNRS n° 6262)

C.R.J.O. – Centre de droit privé

et

I' E H E S P



MERCREDI 10 DECEMBRE 2008

AMPHITHEATRE 6

**Faculté de Droit et de Science Politique
de Rennes
9 rue Jean Macé
35042 Rennes Cedex**

MATINEE

8 h 45 – Accueil des participants

9 h 00 – Allocutions de bienvenue

Philippe PIERRE

Professeur, Directeur de l'IODE

Antoine FLAHAUT

Professeur, Directeur de l'EHESP

12 h 05 - Le traitement pénal du majeur vulnérable auteur d'une infraction

Anne BOURRAT-GUEGUEN

Maître de conférences, Université de Rennes 2

Débats

12 h 45 – 14 h 00 – Déjeuner

DE NOUVELLES QUESTIONS A PROPOS DE L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE VULNERABLE ?

9 h 10 – La personne face à sa vulnérabilité

Philippe LECORPS

Psychologue en Santé publique

9 h 30 – Les mesures de protection et les libertés fondamentales

Sylvie HENNION

Professeur, Université de Rennes 1

QUELLE AUTONOMIE DE LA PERSONNE VULNERABLE AVANT TOUTE MESURE DE PROTECTION ?

10 h 00 – La faculté de remettre en cause les actes de la personne vulnérable pour insanité d'esprit

Marie-Laure CICILE-DELFOSSÉ

Professeur, Université de Rennes 1

10 h 20 – L'anticipation par le mandat de protection future : un nouvel outil aux mains de la personne vulnérable

Maître Jean-Paul GATEL, Notaire à Liffré

Débats

10 h 55 à 11 h 15 – Pause

QUELLE AUTONOMIE DE LA PERSONNE VULNERABLE LORS DU PRONONCE D'UNE MESURE DE PROTECTION ?

11 h 15 – Quelle autonomie de la personne vulnérable dans l'histoire des régimes de protection ?

Romain BARREAU

Maître de conférences, Université de Bretagne Sud

11 h 35 – La confrontation de la personne vulnérable au monde judiciaire

Corinne DEMIDOFF

Avocat au Barreau de Rennes

et **Christine COLAS-DEFRANCS**

Juge des tutelles, Vice-Présidente du Tribunal d'Instance de Lorient

APRES-MIDI

QUELLE AUTONOMIE DU MAJEUR PROTEGE DANS SES PRISES DE DECISIONS ?

14 h 00 – L'autonomie du majeur protégé dans la réforme du 5 mars 2007 : du paradoxe au principe fondamental

Karine LEFEUVRE-DARNAJOU

Professeur adjoint à l'EHESP

14 h 20 - L'autonomie personnelle du majeur protégé et ses décisions familiales

Michel HARDOUIN

Maître de conférences, Université de Rennes 1

14 h 40 – L'autonomie personnelle du majeur protégé et la gestion de ses prestations familiales

Michelle BUTON

Pôle juridique CAF 35

Débats

15 h 20 – 15 h 40 - Pause

15 h 40 – L'autonomie patrimoniale du majeur protégé et ses décisions en matière d'assurance-vie

Philippe PIERRE

Professeur, Université de Rennes 1

et **Nathalie GAULON**

Notaire-assistant à Orléans

16 h 00 – L'autonomie patrimoniale du majeur protégé et ses décisions en matière de logement

Sylvie MOISDON-CHATAIGNER

Maître de conférences, Université de Rennes 1

16 h 20 – L'appréciation de l'autonomie du majeur protégé dans le suivi de la mesure par un service de tutelle

Patrick BERTHO

Directeur de l'Association Tutélaire d'Ille-et-Vilaine

Débats

17 h 15 – Fin de la journée

Cocktail Salle de réception de la Faculté de Droit

BULLETIN D'INSCRIPTION

L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE VULNERABLE AU REGARD DE LA REFORME DU 5 MARS 2007

MERCREDI 10 DECEMBRE 2008

Nom :
Prénom :
Fonction :
Adresse :
.....
Tel : Fax :
E-mail :

DROITS D'INSCRIPTION 45 euros

DEJEUNER 25 euros

TOTAL

Ci-joint chèque à l'ordre de M. l'Agent comptable de l'Université de Rennes 1

Validation au titre de la formation continue des Avocats :

- attestation de présence
- facture acquittée

BULLETIN A RENVOYER AVANT LE
24 NOVEMBRE 2008
ACCOMPAGNE DU REGLEMENT

IODE

**9, rue Jean Macé
35042 Rennes Cedex**

A l'attention de Evelyne LE ROUX

Tél : 02.23.23.30.33 Fax : 02.23.23.77.59

e-mail : evelyne.le-roux@univ-rennes1.fr
Informations pratiques, voir au dos

INFORMATIONS PRATIQUES

LE TRANSPORT

- **Aéroport Rennes-St Jacques** (à 25 mn de la Faculté)
- **Gare SNCF** (à 10 mn de la Faculté, Métro Gare, arrêt Ste Anne, puis bus n° 1 ou 19, arrêt Brizeux)
- **Stationnement** : parkings Jules Ferry (gratuit) ou Georges Sand (gratuit) ou Hoche (payant)

L'HEBERGEMENT

3***

Anne de Bretagne 92 euros

Tél : 02 99 30 45 47

Mercure centre ville 91 euros

Tél : 02 99 78 32 32

2**

Hôtel des Lices 55 euros

Tél. 02 99 79 14 81

Le Garden 56 euros

Tél : 02 99 65 45 06

(prix indicatifs)

